



Communiqué aux clubs

Il est porté à la connaissance des clubs que les entraîneurs et dirigeants de leurs différentes sections et catégories ne seront plus autorisés à diriger ou accompagner leurs équipes sur le banc s'ils ne sont pas munis de la carte d'entraîneur ou dirigeant valable pour la saison sportive 2017/2018 délivrée régulièrement par la FTVB, et ce à partir du Vendredi 1/12/2017.

Mohamed KOUKI
Secrétaire Général Permanent



N.B : Copie à tous arbitres pour application.